

Prévention des risques de l'activité physique | Option sanitaire et social : maintien et actualisation des compétences

7 heures

PRAP003

OBJECTIFS

Formation certifiante (validité 24 mois) - PRAP

Permettre à tout salarié de maintenir et actualiser les compétences acquises lors de l'obtention du certificat acteur PRAP 2S afin de continuer à exercer son métier en toute sécurité.

Actualisation des connaissances en terme de prévention des risques liés à l'activité physique (aspects règlementaires et techniques)
Adaptation à l'évolution des situations de travail

PROGRAMME

Echanges sur les actions mises en place depuis 2 ans et les difficultés rencontrées,
Actualisation des compétences
Echanges de pratiques
Mises en situation pour les principes d'économie d'efforts et de sécurité physique
Evaluation des compétences
Bilan de la formation

Public visé

Personnel intervenant en structure spécialisée ou auprès de personnes à mobilité réduite formé au PRAP 2S

Pré-requis

Acteur PRAP 2S certifié depuis 24 mois maximum

Modalités pédagogiques

Alternance théorie et pratique

Moyens et supports pédagogiques

FORMATEUR

David H, aide soignant, formateur en prévention depuis 2007 (certifié SST,PRAP, IBC, PRAP 2S, APS ADS, AP ASD), Formateur habilité par l'INRS et le réseau prévention

Modalités d'évaluation et de suivi

Évaluation en cours et fin de formation

Cette formation ne fait pas l'objet d'un contrôle des acquis via une certification.

